

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-01**

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Présents : 9

Votants : 12

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE (Place du Morellon)

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf février, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2024

Présents : MM. CAUQUIL Alain, VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, M. THIMONIER Franck, Mme ROCLE Nathalie, MM. ABADIE Frédéric, DESSERTINE Sébastien, Mme CORNET Sophie, M. PLOCH Romain

Absents : Mme MILITI Vincenza (pouvoir à Alain CAUQUIL), MM. BERCIMUELLE Laurent (pouvoir à Nathalie ROCLE), JARRIGE Jérôme (pouvoir à Didier VERGNAIS), Mmes LONGEARD Gaëlle, CHENAVER Christelle, BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle

Secrétaire de séance : M. PLOCH Romain

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération du 29 septembre 2022, modifiée le 24 novembre 2022, le Conseil communautaire a validé l'instauration d'une dotation mobilité, afin d'encourager l'aménagement d'aires de covoiturage sur le territoire. A ce titre, un fonds de concours peut être sollicité auprès de Coll'in Isère Nord Communauté, afin de permettre la création de 12 places de covoiturage, Place du Morellon, située lieu-dit « La Croze ».

Après présentation et délibération, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver, par 11 voix pour et 1 abstention, le projet d'aménagement d'une aire de covoiturage, pour un montant prévisionnel de travaux de 125 000 € HT,**
- **de solliciter, à l'unanimité, un fonds de concours « mobilité covoiturage » auprès de Coll'in Isère Nord Communauté pour la réalisation de cette opération,**
- **de solliciter, à l'unanimité, l'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre du Contrat d'Aménagement de Mobilités Vertes,**
- **de charger, à l'unanimité, Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux, après achèvement des travaux préalables sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS (dépose d'un support béton situé au centre du site et déplacement d'un transformateur),**
- **d'autoriser, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 1^{er} mars 2024

Le Maire,



Alain CAUQUIL